



RESOLUTION CONGRES 18 MAI 2019

Telle qu'adoptée

EN AVANT POUR LA GRÈVE DU 14 JUIN – 6 PROPOSITION CONCRÈTES POUR L'ÉGALITÉ

1. Congé parental d'un an

L'arrivée du premier enfant est souvent le facteur déclencheur d'une inégalité dans les domaines professionnel et privé. Travailler sur les aménagements indispensables lorsqu'une famille accueille un enfant est une nécessité. Nous demandons l'instauration urgente d'un congé parental d'un an en complément du congé maternité, quitte à déjà le mettre en place au niveau cantonal ; la possibilité systématique pour les parents d'adapter leur temps de travail après une naissance ; le renforcement de la protection contre le licenciement après le congé maternité.

2. Horaires étendus des structures d'accueil pré et parascolaires et garantie des conditions de travail par une CCT

Ce sont encore majoritairement les femmes qui limitent leur activité professionnelle après l'arrivée d'un enfant. Ceci fait que les femmes gagnent moins et surtout se retrouvent avec moins à la retraite. Bien que des progrès aient été faits, nous demandons que des offres d'accueil pour les enfants soient adaptées aux horaires de tous les corps de métier. Des offres accessibles qui permettent une plus grande flexibilité. Flexibilité ne signifie toutefois pas flexibilisation et dans ce sens, le personnel des structures pré et parascolaires doit en parallèle être protégé par une CCT.

3. Renforcement de la formation du corps enseignant à l'égalité et adaptation des moyens d'enseignement

Nous demandons une formation complète du personnel enseignant, déconstruisant les discriminations, leurs réalités et leurs effets dans les méthodes d'enseignement. Pour les élèves, nous demandons la mise en œuvre d'une pédagogie inclusive dans le plan d'études romand, qui supprime la hiérarchisation sociale entre les hommes cisgenres et les autres durant la scolarité.

4. Promotion des temps partiels dans les postes à haute responsabilité

Notre marché de l'emploi ne met pas suffisamment en avant le potentiel d'employé.e.s qualifié.e.s qui ne souhaitent pas travailler à 100%. Trop souvent il.elle.s restent à des niveaux de responsabilités inférieurs. Nous demandons la mise en place de postes à temps partiel dans les fonctions cadres. Favoriser également le partage du travail (job sharing), c'est offrir la possibilité aux femmes et aux hommes qui le souhaitent de concilier de manière harmonieuse leur vie familiale et la poursuite de leur carrière professionnelle.

5. Moyens financiers pour mener une politique d'égalité

L'instauration d'une politique d'égalité nécessite aussi des moyens financiers ! N'en déplaise à la droite, qui s'attaque sans cesse aux budgets alloués en la matière et contribue ainsi à creuser des fossés sous forme d'inégalités, il est plus que nécessaire et indispensable d'encourager l'égalité par des lignes politiques budgétaires clairement définies et renforcées. Concrètement, nous demandons des investissements, entre autres, dans l'éducation, les



Parti socialiste
neuchâtelois

bureaux de l'égalité, le contrôle des mesures appliquées en entreprise et le fonctionnement de l'administration.

6. Soutien à une représentation équilibrée du Grand Conseil

L'égalité passe par la représentation égalitaire. Depuis trop longtemps, les femmes sont minoritaires dans les parlements. Au Grand Conseil, si le parti socialiste respecte bien la parité (19 députées sur 32 élus au sortir des élections 2017), tel n'est pas le cas de la droite bourgeoise (7 députées sur 43 au PLR ; 1 députée sur 9 à l'UDC). Cette situation perdure et aboutit au triste constat que plus du 50% de la population n'est pas représenté équitablement. Le PSN soutient le projet de modification temporaire de la Constitution visant à ce que les 100 membres du Grand Conseil soient élus lors de deux votes séparés, l'un pour 50 hommes, l'autre pour 50 femmes.